

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX DU JEUDI 23 JUIN 2016

Présidence : M. Nicola Cassetta

Celui-ci ouvre la séance à 20 H 38 et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il rappelle que seules les personnes assermentées lors de l'ancienne législation, ont le droit de vote, à moins qu'elles ne souhaitent être assermentées au point 6 de l'ordre du jour.

1. APPEL

Sur 65 membres, 35 sont présents, 21 sont excusés et 9 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Georges Cherix

Il annonce que les 8 communes de l'Ouest Lausannois ont signé la convention du Plan directeur intercommunal.

Il annonce la conférence du PALM, qui se déroulera le jeudi 6 octobre 2016 au théâtre de Beausobre à Morges, de 18.00h à 21.00h (horaires indicatifs). Une invitation officielle parviendra aux Conseillers et Conseillères en août prochain.

Concernant le projet intergénérationnel « Rêvons notre village », il rappelle le délai de réponse fixé au 20.06. Mme Chevalley se tient à disposition pour tout complément d'information. Il lui passe la parole.

Mme Chevalley rappelle qu'il est important que chacun puisse donner son avis afin de rendre le village vivant et prolonge le délai jusqu'à la fin de ce mois. En fonction des projets qui seront retenus, des séances seront organisées afin de présenter 1 à 4 projets à la Municipalité, puis au Conseil général.

M. Cherix remercie Mme Chevalley et reprend la parole. Depuis 2010 la commune s'est investie afin de mieux desservir le village en transports publics. Maintenant, c'est la société Bobst qui demande une desserte des transports publics pour ses propres collaborateurs. Après de nombreux échanges et discussions entre Bobst, les délégués du PALM du SDOL et le Canton, le projet retenu est la prolongation de la ligne 32 depuis Crissier jusqu'à en Faraz. Le village de Villars-Sainte-Croix sera desservi aux heures de pointes : matin, midi et soir. Il évoque quelques points concernant l'évolution de fréquentation de la ligne 32 ainsi que son accès direct avec la gare de Renens. Les arrêts prévus de la prolongation sont : Timonet, en Coulaye et en Faraz. Les communes de Mex et Vufflens-la-Ville et la zone d'Aclens demandent également un prolongement de la ligne 91. Deux nouveaux arrêts sont prévus sur la route 251a. L'arrêt situé au village sera également réaménagé. Un préavis suivra début août. La société Bobst s'est engagée par écrit à participer financièrement pour une période de 10 ans. La mise en service de la nouvelle ligne 32 est prévue en mars/avril 2017, après acceptation du préavis municipal. Une étude est en cours auprès du bureau Perret-Gentil à Yverdon, puis il y aura la mise à l'enquête début août. Ensuite, il détaille le contenu du préavis municipal, et la marche à suivre avec les différentes commissions communales. Il annonce une séance du Conseil en septembre avec ce dossier ainsi que celui « cœur du village ». Il donne encore le détail de la ligne prévue 91-56, gare de Bussigny via Aclens.

Vincenzo Camuglia

Il annonce qu'un nouveau tracteur-tondeuse a dû être acheté pour un montant de frs. 14'000.00, le montant des réparations de l'ancien étant trop onéreuses.

Il parle des travaux de la nouvelle zone industrielle de la Pierrere qui avancent bien.

Mme Nicole Cattano et Mme Susanne Perrudet n'ont pas de communication à faire.

3. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Les règles n'ayant pas été respectées lors des deux derniers préavis concernant les commissions, il a préféré refuser les rapports.

M. Jean-Daniel Forestier intervient. Il a travaillé sur les deux dossiers et a le sentiment d'avoir bien fait ce qui lui a été demandé. Il demande que les mêmes personnes soient convoquées à nouveau.

M. Jacques Romon rappelle qu'il y a eu un changement de législature et que certaines personnes ne sont pas assermentées.

Mme Annedominique Chevalley suggère que les personnes convoquées répondent immédiatement de leur présence ou absence afin que le Bureau ait le temps de faire le nécessaire au besoin.

4. ORDRE DU JOUR

M. José-Manuel Camba demande si le point 6 a lieu d'être.

M. le Président rappelle que les personnes présentes non assermentées durant la législature 2011-2016 et assermentées lors de la séance d'installation des autorités, ne peuvent prendre part au vote ce soir.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

5. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2016

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2016 est accepté, moins 2 abstentions.

6. ASSERMENTATIONS

Personne ne désire être assermenté. Le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 65 membres à ce jour.

7. PREAVIS NO 3/2016 CONCERNANT LES COMPTES ET LE RAPPORT DE GESTION POUR 2015

7.1 Présentation des comptes 2015 de l'Entente intercommunale des eaux EIEVMV en application à l'art. 22 du règlement sur la comptabilité des communes (RCC)

Le Président passe la parole à M. Georges Cherix, qui propose la lecture du rapport.

M. Vincenzo Cattano donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 3/2016. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce sujet propose à l'assemblée d'accepter les comptes de l'EIEVMV tels que présentés et de donner décharge aux membres du Conseil administratif.

Aucune remarque n'est formulée.

Les comptes de l'EIEVMV 2015 sont acceptés à l'unanimité tels que présentés.

7.2 Présentation des comptes 2015 du SDIS, Service de défense contre l'incendie et de secours Sorge

N'ayant pas de rapport à disposition, le Président ouvre la discussion. Il rappelle que notre participation s'élève à frs. 14'813.95 pour 673 habitants.

M. Jacques-Edouard Perrudet fait savoir que la commission de gestion n'est pas allée vérifier les comptes à la commune de Crissier, le nécessaire sera fait l'an prochain.

M. José-Manuel Camba demande qu'une séance formelle ait lieu afin de discuter du sujet l'an prochain.

Les comptes du SDIS 2015 sont acceptés, tels que présentés, moins 1 avis contre et 5 abstentions.

7.3 Présentation des comptes communaux 2015 – rapport de gestion 2015

Le Président passe la parole à M. Georges Cherix, qui demande la lecture du rapport, et fait distribuer la page 3 des comptes corrigée.

M. Claudio Perna donne lecture du rapport de la commission de gestion chargée de l'étude du préavis No 3/2016 concernant les comptes communaux et le rapport de gestion pour 2015. Au terme de la lecture, la commission de gestion propose au Conseil d'accepter les comptes 2015 de la Bourse communale ainsi que le rapport de gestion 2015, tels que présentés et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion pour l'année 2015.

Le Président demande à M. Vincenzo Cattano de préciser pour quelle raison sa signature figure sur le rapport alors qu'il est noté absent. Ce dernier lui répond qu'il a été présent lors des séances de préparation mais pas lors de celle avec la Municipalité.

M. le Président passe la parole à M. Georges Cherix afin qu'il puisse répondre aux questions et remarques de la commission.

- Les perspectives futures paraîtront dans le budget.
- Les comptes ont été envoyés le 10 mai à la commission, avec un délai de 13 jours pour étude, ce qui paraît suffisant.
- M. Vincenzo Cattano intervient et fait remarquer que les membres travaillent et qu'au vu du volume d'informations à étudier, 13 jours sont insuffisants.
- M. José-Manuel Camba ajoute qu'il y a eu également 2 week-ends fériés durant cette période.
- M. le Président rappelle que c'est pour cette raison qu'il est parlé en termes de jours ouvrables.
- M. Georges Cherix annonce qu'à l'avenir il sera tenu compte de ces remarques.
- Lors de son entrée en fonction en 2009, il s'est renseigné auprès de Me Cerottini afin de savoir si le règlement devait être mis à jour. A ce moment-là, il lui a été répondu qu'il n'y avait aucune urgence.
- Il n'y a plus d'obligation à habiter la commune pour y travailler. Il va faire en sorte qu'il n'y ait pas de débordement concernant la consommation d'alcool dans les bureaux, remarque faite à titre anecdotique de la part de la commission.
- Le calcul des heures supplémentaires est appliqué par la compensation horaire dès 41,5h.
- En 2018 l'emprunt sera renouvelé selon besoin et le meilleur taux sera recherché.

M. Jacques-Edouard Perrudet demande à ce que la commission de gestion et des finances soit consultée avant la signature du nouvel emprunt.

- Le Conseil général n'a pas de pouvoir décisionnel sur les commissions intercommunales, les délégués ont pour devoir d'informer le Conseil des décisions prises au sein des associations.

- Le dossier Fueg fait l'objet d'une poursuite pour frs. 88'779.00, la Municipalité se trouve en 4^{ème} position. Une nouvelle réplique sera déposée le 4 juillet prochain par Me Vuithier.

Concernant la remarque au sujet de la destruction de cette bâisse, il s'agit uniquement d'une remarque personnelle. La Municipalité ne peut pas intervenir sur ce sujet tant que M. Fueg en est propriétaire.

- Compte 210.40.11 le budget était trop pessimiste.
- RIE III : selon des simulations de l'UCV et de la BCV, l'incidence serait de 3 à 4 points d'impôts pour notre commune, ces points peuvent être compensés par les impôts payés des nouvelles entreprises de la zone de la Pierreire.
- les augmentations de salaires sont prévues dans le budget, elles sont calculées d'après le règlement du 28.11.2008 sur le système de rétribution des collaborateurs de l'Etat de Vaud. Les documents sont à disposition sur demande.
- Le décompte condensé des travaux du trottoir de la RC 313b se trouve dans le rapport de gestion reçu.

M. Cherix espère avoir ainsi répondu au mieux à toutes les questions et remarques.

Aucune remarque n'est formulée.

Le préavis No 3/2016 concernant les comptes communaux et le rapport de gestion pour 2015 est accepté tel que présenté par la Municipalité, moins 1 abstention.

M. Georges Cherix remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la commission pour leur confiance.

8. POSTULAT/MOTION

Aucun n'est formulé.

9. DIVERS

Le Président ouvre la discussion.

M. José-Manuel Camba demande qu'il soit ajouté à l'ordre du jour des prochaines convocations du Conseil général, le rapport des délégués aux commissions intercommunales.

M. le Président lui répond par l'affirmative.

M. Jacques-Edouard Perrudet revient sur l'exposé concernant les futurs transports publics : la mise à l'enquête sera déposée début juillet et le préavis en septembre prochain. Il déplore que le Conseil général soit une nouvelle fois mis devant le fait accompli, comme pour les travaux de la Z.I. la Pierreire. Le Conseil ne pourrait demander de modification du préavis car cela sous-entendrait une nouvelle mise à l'enquête, donc un nouveau délai. Il conseille aux membres présents intéressés par le sujet, d'aller consulter la mise à l'enquête afin d'avoir la possibilité de faire des remarques. Il se demande si l'ordre de cette procédure est très légal.

M. Georges Cherix répond que la Municipalité subit des pressions de la part de l'entreprise Bobst qui veut développer cette ligne de bus pour le mois de mars. Si le préavis avait été soumis au Conseil avant la mise à l'enquête, le délai n'aurait pas pu être tenu et cela aurait repoussé la mise en service de la ligne à l'été voire en automne.

M. Jacques-Edouard Perrudet demande alors pourquoi la séance n'a pas été avancée. Par principe, il demande que la mise à l'enquête ne soit pas faite avant l'approbation du Conseil.

Mme Margarete Poget comprend les démarches entreprises au vu des enjeux financiers. La question à se poser est : notre village peut-il se permettre d'avoir ces transports ou non.

M. Georges Cherix rappelle que depuis longtemps que la population réclame des transports publics et qu'à ce jour il y a une réelle opportunité de répondre à cette demande. Il rappelle également l'aide financière importante de l'entreprise Bobst, ainsi que celle du Canton et de la Confédération. C'est une occasion unique pour notre commune et nous devons saisir cette opportunité.

Mme Isabelle Hasenauer demande si une autre façon de faire est possible pour en informer les membres du Conseil, si les délais sont courts.

M. Vincenzo Camuglia rappelle que toutes les mises à l'enquête sont affichées aux piliers du village.

M. le Président intervient. Il résume les propos dits : ce qui n'est pas admis, c'est que la Municipalité ait pris une décision avant que le Conseil n'ait pu donner son avis.

M. Vincenzo Camuglia explique qu'il est difficile de prendre une décision sans avoir un dossier complet, le Conseil ne voterait que sur une idée : avoir des transports, oui ou non. Au vu du développement du village, les besoins en transports sont réels.

M. Jacques-Edouard Perrudet intervient. Il n'est pas contre le développement des transports, mais est opposé à la façon de procéder. Il rappelle le rôle du Conseil général, sa responsabilité dans la gestion des fonds communaux et le rôle des commissions. Cela fait maintenant par deux fois que le Conseil est mis devant le fait accompli, et il ne veut plus que cela se reproduise, sinon à quoi cela sert-il de convoquer le Conseil général si tout a été décidé auparavant ?

La discussion se poursuit entre MM. Cherix et Perrudet.

M. Eric Jan rappelle que pour un dossier extraordinaire, le Conseil peut fixer une séance extraordinaire. Utilisons le peu de marge de manœuvre à notre disposition pour faire valoir nos idées tout en respectant les délais et le rôle du Conseil.

Mme Yvette Jenny demande ce qu'il advient du projet de la place de jeux « Coeur du village ».

M. Georges Cherix répond que le préavis aurait dû être discuté ce soir, mais cela n'a pu se réaliser en raison de l'absence de conseillers. Il s'excuse d'avoir pensé qu'il pouvait appeler lui-même des membres pour compléter une commission. Le préavis sera traité lors du prochain Conseil.

Mme Nathalie Ferri demande qui doit entretenir la partie du champ située devant le grillage de sa parcelle, environ 1 mètre. Si ce sont tous les propriétaires du chemin « Derrière-le-Sansy » ou celui du champ. Existe-t-il un règlement ?

M. Georges Cherix ne connaît pas la réponse. Il faut consulter le règlement de la PPE. Même s'il s'agit d'un problème relevant du domaine privé, il donnera une réponse lors d'un prochain conseil.

M. Georges Cherix convie l'assemblée à un apéritif.

La parole n'est plus demandée et le Président clôture la séance à 21 h 45. L'assemblée applaudit.

Le Président :



Nicola Cassetta

La Secrétaire :



Anita Cochard

